

Carrières sociales option gestion urbaine

RNCP2478 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DUT — Diplôme universitaire de technologie
Code(s) NSF	341, 340
Formacode(s)	44072, 12512
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales option Gestion urbaine intervient dans les politiques territoriales d'amélioration du cadre de vie des habitants d'un territoire. Il est à l'interface opérationnelle des concepteurs de projets et des personnels d'exécution, entre des institutions et des citoyens. Il met en place et coordonne des projets qui mobilisent différents acteurs locaux (collectivités, bailleurs, associations...) sur des questions aussi diverses que la rénovation urbaine, l'accès au logement, le développement culturel, la redynamisation économique, l'aménagement des espaces publics, les mobilités, la prévention... Il allie la pratique de l'intervention et de l'accompagnement social à la gestion urbaine de proximité et au suivi administratif et technique des projets urbains. Il intègre dans son action les contraintes écologiques et environnementales et participe à la mise en œuvre des politiques publiques et de leurs dispositifs liés à ces questions comme par exemple les concertations préalables des habitants.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Opérer un diagnostic : identifier un contexte, des besoins et analyser les données collectées à l'aide de techniques (ex: cartographie) et d'interventions en rapport avec l'environnement territorial et les populations.

Concevoir et réaliser un projet et des actions portés par des collectivités et des populations.

Participer au sein d'une équipe projet à la mise en place d'un projet de développement du territoire, en utilisant des outils collaboratifs selon une démarche participative.

Réaliser des actions : réaliser un projet et valoriser les acteurs qui y participent.

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec son environnement professionnel, interne et externe (yc en anglais).

Veiller à l'application stricte d'un cahier des charges et des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des normes environnementales lors des interventions.

Evaluer des actions : ajuster des projets et des postures professionnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professionnel titulaire du DUT Carrières Sociales option Gestion Urbaine exerce ses fonctions dans le secteur public (service urbanisme, politique de la ville et du logement des communes ou intercommunalités, aménagement

des conseils généraux et régionaux) ou parapublic (pays, parcs naturels, entreprises publiques locales comme les SEM (Sociétés d'économie mixte), SPL (Sociétés publiques locales). Il peut-être amené à travailler chez les bailleurs sociaux (secteur privé ou public) soit pour faire de la gestion urbaine de proximité, soit pour assurer le suivi administratif et technique de projets urbains. Il peut aussi déployer ses compétences dans le secteur associatif afin de développer la structure sur son territoire par la mise en place de projets.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de développement local, Responsable de projets de développement local (social, urbain, culturel, associatif...), Coordonnateur de dispositif de développement local, Accompagnateur de projet contrat de ville, Assistant au travail d'un urbaniste

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En cas d'emploi dans la fonction publique territoriale, la réussite à un concours peut-être exigée : Concours de la fonction publique territoriale : Filière administrative = Rédacteur territorial

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Non

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 583 €
Selon la branche	6 300 € – 6 865 €
Prise en charge	Branches concernées
6 583 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 865 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

